

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

Del2026-09-39

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres excusés : 0
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur M. MIOMANDRE Mickaël, Maire.

PRESENTS : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. - THIVOLET D. - MOREL P. - BACHELLERIE J-F. - COUTURIER C. - REBOUX A. - DE OLIVEIRA F. - RICO S. - REY M. - GAUDIN S. - ARTHAUD V. - PÉPIN L.

ABSENT EXCUSE :

ABSENT : JURINE T.

SECRETAIRE DE SEANCE : BACHELLERIE Jean-François

OBJET : VALIDATION DES DEVIS POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de la boulangerie et donne lecture des devis reçus pour les lots « Menuiseries extérieures » et « Etanchéité ».

Il indique au conseil municipal que des travaux complémentaires sont nécessaires au niveau de la maçonnerie, pour un montant de 7 140,84 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider le devis de l'entreprise BMB pour les travaux complémentaires de maçonnerie pour un montant de 7 140.87 Euros HT, et un montant total pour le lot « Maçonnerie » de 30 653.71 € HT.
- De retenir l'entreprise SUPER pour l'étanchéité de la toiture terrasse pour un montant de 5 318.48 Euros HT ;
- De retenir l'entreprise ATELIER CIA pour les menuiseries extérieures pour un montant de 15 364.67 Euros HT.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 25 septembre 2026

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,
Jean-François BACHELLERIE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20260925-DEL2026-09-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 28.09.2026